



APPEL À PROPOSITIONS 2026 DE LA FAE POUR DES DONS DE PRÉPARATION DE PROJETS

Constituer le pipeline stratégique de projets d'eau et d'assainissement prêts à l'investissement en Afrique

La Facilité africaine de l'eau (FAE), une initiative du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), administrée par la Banque africaine de développement, a le plaisir de lancer son Appel à propositions 2026 dans le cadre de la Stratégie 2026-2030 de la FAE.

À travers cet Appel à propositions, la FAE vise à identifier, dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement en Afrique, des projets et initiatives à fort impact, orientés vers l'investissement, capables d'accélérer l'accès au financement, de renforcer la résilience climatique, d'améliorer la prestation de services et de catalyser un développement durable et inclusif.

L'Appel à propositions s'inscrit dans l'effort stratégique de la FAE visant à renforcer son pipeline d'opérations bancables et à mobiliser des investissements en aval en appui à l'agenda africain de la sécurité hydrique et de l'assainissement.

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie 2026-2030, la FAE entend renforcer de manière proactive son pipeline stratégique de projets afin d'assurer un flux continu d'opérations de qualité, alignées sur ses domaines prioritaires et capables de générer des investissements en aval.

À cet effet, la FAE entend :

- Accroître le volume et la diversité des projets dans son pipeline ;
- Augmenter le nombre de projets à des stades avancés de préparation ;
- Renforcer l'appui à la préparation finale des projets ;
- Promouvoir des initiatives d'investissement innovantes et catalytiques ; et
- Renforcer l'appui aux services d'eau et d'assainissement résilients au climat et inclusifs.

L'Appel à propositions 2026 est donc conçu pour identifier des projets présentant un fort impact de développement et un potentiel clair d'atteindre la maturité technique et financière.

L'accent sera mis sur les projets nécessitant un appui ciblé pour combler des lacunes critiques de préparation et accélérer leur progression vers la préparation à l'investissement et le bouclage financier.

2. Objectifs de l'Appel

L'objectif de l'Appel à propositions 2026 est d'identifier des projets à fort impact, pleinement alignés sur la Stratégie 2026-2030 de la FAE, capables de catalyser des investissements en aval et de renforcer l'environnement favorable au financement durable de l'eau et de l'assainissement.

Plus précisément, l'Appel vise à :

1. Renforcer le pipeline de projets bancables et prêts à l'investissement de la FAE ;
2. Catalyser des investissements en aval provenant d'institutions de financement publiques et privées ;
3. Accélérer la préparation de projets grâce à un appui technique et financier ciblé ;
4. Renforcer la gouvernance, les capacités institutionnelles et la coordination sectorielle ;
5. Promouvoir des approches innovantes et évolutives pour la prestation de services d'eau et d'assainissement ; et
6. Faire progresser les priorités transversales, notamment la résilience climatique, l'égalité de genre et l'inclusion sociale (GESI), ainsi que la participation du secteur privé.

3. Domaines prioritaires

La FAE invite les candidats à soumettre des propositions pour des études de préparation de projets contribuant au développement d'investissements bancables dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement en Afrique, et alignées sur un ou plusieurs des domaines prioritaires suivants :

Domaine prioritaire	Types d'interventions recherchées
PRÉPARATION DE PROJETS POUR LA PRÉPARATION À L'INVESTISSEMENT	• Études de préparation liées à des projets d'investissement clairement identifiés et priorités ; • Avancement des projets vers la bancabilité (études de faisabilité, conception détaillée, structuration des transactions) ; • Appui à la préparation finale des projets à des stades avancés de préparation, notamment des initiatives proches de la maturité financière ou technique, présentant un impact élevé et pouvant être rapidement mises en œuvre ; • Exigence indicative : au moins 30 % de financement en aval identifié, attesté par des protocoles d'accord, des lettres d'intention ou des engagements.
MOBILISATION DE FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS CATALYTIQUES	• Projets présentant un fort potentiel de catalyse d'investissements en aval (BAD, FAD, secteur privé, partenaires) ; • Approches de financement innovantes (financement mixte, instruments de partage des risques, financement basé sur les résultats) ;

	• Initiatives soutenant la participation des PME et le développement des marchés ; • Projets démontrant des voies claires pour la participation du secteur privé, notamment la structuration de PPP, les contrats de service ou les modèles de financement mixte ; • Éléments attestant l'intérêt du marché, tels que des manifestations d'intérêt, la validation de pré faisabilité ou l'engagement d'investisseurs ; • Mécanismes de génération de revenus ou de recouvrement des coûts soutenant la viabilité financière.
SYSTÈMES RÉILIENTS AU CLIMAT ET DURABLES	• Projets intégrant des mesures de résilience climatique et d'adaptation ; • Application de solutions fondées sur la nature (SfN) parallèlement aux infrastructures grises ; • Interventions promouvant des services d'eau et d'assainissement durables et climato-intelligents.
GOUVERNANCE, RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE	• Réformes sectorielles et renforcement institutionnel visant à améliorer l'environnement d'investissement ; • Renforcement des cadres de planification, de réglementation et de coordination ; • Élaboration de stratégies nationales et de schémas directeurs, de programmes d'investissement et de pipelines priorités aux niveaux national, régional, urbain ou de bassin.
INNOVATION ET TRANSFORMATION DU SECTEUR	• Modèles techniques, financiers et commerciaux innovants pour la prestation de services ; • Solutions promouvant l'économie circulaire et la valorisation des ressources ; • Solutions décentralisées et adaptées au contexte, en particulier pour les villes secondaires et les zones mal desservies ; • Initiatives pilotes présentant un fort potentiel de mise à l'échelle et de réplication.
RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT À FORT IMPACT ET INCLUSIFS	• Approvisionnement en eau et WASH en milieu urbain et rural, y compris les interventions alignées sur l'assainissement inclusif à l'échelle de la ville (CWIS) et la gestion des boues de vidange (FSM) ; • Gestion durable des ressources en eau, y compris la planification multisectorielle (nexus eau-énergie-alimentation) ; • Solutions résilientes au climat, protection de l'environnement et contributions à la GESI, au développement économique et à la durabilité ; • Initiatives régionales et transfrontalières à fort impact de développement.
SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT	• Assainissement autonome (FSM, gestion des matières de vidange, CWIS) ; • Systèmes d'égouts (centralisés / hybrides) ; • Traitement et réutilisation des eaux usées ; • Solutions d'assainissement fondées sur la nature ; • Modèles de services d'assainissement urbain et périurbain ; • Cadres institutionnels et réglementaires de l'assainissement.

4. Éligibilité

L'Appel à propositions est ouvert aux :

- Pays membres régionaux (PMR) ;
- Institutions publiques et agences d'exécution des secteurs de l'eau et de l'assainissement affiliées aux PMR ;
- Organisations régionales et transfrontalières, y compris les organisations de bassins fluviaux, lacustres et aquifères ;
- Autres entités éligibles conformément aux politiques et procédures opérationnelles de la FAE.

5. Modalités de financement

La FAE fournira un financement sous forme de don ne dépassant pas 1 million d'euros par projet sélectionné.

Ce plafond s'applique exclusivement à la contribution de la FAE et ne limite pas le coût total du projet. Les projets dont les besoins de financement sont plus importants pourront être examinés, à condition qu'ils démontrent des modalités crédibles de cofinancement ou un potentiel d'investissement.

La priorité sera accordée aux projets qui :

- Bénéficient déjà d'un appui ou d'un financement partiel pour la préparation provenant d'autres sources ;
- Identifient clairement les lacunes de préparation nécessitant l'intervention de la FAE ;
- Démonstrent des engagements de cofinancement ou un intérêt d'investisseurs ;
- Se trouvent à des stades avancés de préparation et sont proches de la préparation à l'investissement.

Les activités éligibles peuvent inclure :

- Études de faisabilité ;
- Conceptions techniques détaillées ;
- Évaluations environnementales et sociales ;
- Services de conseil en transactions ;
- Structuration financière ;
- Activités de renforcement institutionnel et réglementaire.

6. Processus de sélection

Le processus de sélection sera mené au moyen d'une procédure concurrentielle en une seule étape, conçue pour accélérer l'identification et l'intégration de projets de qualité dans le pipeline stratégique de projets de la FAE.

Les candidats devront soumettre une demande complète de financement de projet en utilisant le modèle officiel de demande de la FAE. Après soumission, les demandes feront l'objet d'une évaluation technique et stratégique complète par la FAE, sur la base des critères d'éligibilité et de sélection publiés.

Le processus d'évaluation comprendra les étapes suivantes :

7. **Examen de l'éligibilité** - Vérification de la conformité aux exigences d'éligibilité et de l'exhaustivité de la demande.
8. **Évaluation technique et stratégique** - Évaluation des propositions au regard des critères de sélection publiés, notamment l'alignement stratégique, la maturité du projet, le potentiel d'investissement, la capacité de mise en œuvre, la résilience climatique, la GESI, l'innovation et la viabilité financière.
9. **Intégration au pipeline et évaluation du projet** - Les propositions retenues seront admises dans le pipeline stratégique de projets de la FAE. Les candidats sélectionnés pourront par la suite être invités à

fournir des informations supplémentaires ou à affiner certains aspects de leur proposition au cours du processus d'évaluation détaillée précédant l'approbation du don, conformément aux procédures opérationnelles de la FAE.

7. Exigences relatives à la demande

Les candidats devront soumettre une demande complète de financement de projet en utilisant le modèle officiel de demande de la FAE.

La demande devra fournir des informations suffisantes pour permettre à la FAE d'évaluer :

- Le défi de développement et l'intervention proposée ;
- L'alignement stratégique avec les priorités nationales et la Stratégie de la FAE ;
- La qualité technique et la maturité du projet ;
- Les résultats de développement attendus et les bénéficiaires ;
- Le potentiel d'investissement en aval ;
- La résilience climatique, la GESI et la durabilité environnementale ;
- Les arrangements institutionnels et de mise en œuvre ;
- Le budget et le plan de financement ;
- Les principaux risques du projet et les mesures d'atténuation.

Les candidats sont encouragés à fournir des éléments probants attestant la maturité du projet proposé, notamment des études existantes, des approbations gouvernementales, des engagements de financement, l'intérêt d'investisseurs ou toute autre documentation disponible.

8. Exigences relatives à l'endossement national

Afin d'assurer l'alignement stratégique avec les priorités nationales de développement et d'éviter les soumissions fragmentées :

- Toutes les demandes doivent inclure un endossement officiel de l'autorité nationale compétente responsable du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Les demandes doivent démontrer leur cohérence avec les plans nationaux de développement, les stratégies sectorielles, les programmes d'investissement ou les schémas directeurs ;
- Pour les initiatives régionales et transfrontalières, la preuve de l'endossement des pays participants ou des institutions régionales doit être fournie, le cas échéant ;
- La FAE se réserve le droit de limiter le nombre de propositions présélectionnées par pays afin d'assurer la cohérence stratégique.

9. Soumission des propositions

Les candidats éligibles sont invités à soumettre une demande complète de financement de projet en utilisant le modèle officiel de demande de la FAE.

Le dossier de demande doit comprendre :

- Le formulaire de demande de financement de projet de la FAE dûment rempli ;
- Le budget du projet et le plan de financement ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;
- La carte de localisation du projet ;
- La lettre d'endossement national ; et
- Toute documentation technique disponible, telle que des études de pré faisabilité, des études de faisabilité, des schémas directeurs, des évaluations environnementales ou tout autre rapport pertinent.

Des lignes directrices détaillées relatives à la demande ainsi que les instructions de soumission seront publiées sur le site web de la FAE lors du lancement officiel de l'Appel.

10. Calendrier indicatif

Activité	Calendrier indicatif
Lancement de l'Appel à propositions	15 juillet 2026
Soumission des propositions de projets	10 septembre 2026
Examen des propositions de projets	30 septembre 2026
Sélection finale et intégration au pipeline	30 octobre 2026

11. À propos de la Facilité africaine de l'eau

La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), administrée par la Banque africaine de développement. Elle est dédiée à la mobilisation d'investissements et au renforcement de la sécurité hydrique et de l'assainissement en Afrique à travers la préparation de projets, la facilitation de l'investissement et l'innovation sectorielle.

Depuis sa création, la FAE a soutenu la préparation d'investissements transformateurs dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement à travers le continent, tout en catalysant des financements provenant de partenaires au développement, de gouvernements et d'investisseurs privés.

12. Informations de contact

Pour toute information complémentaire concernant l'Appel à propositions 2026, veuillez contacter :

Facilité africaine de l'eau (FAE), Banque africaine de développement :
africanwaterfacility@afdb.org

CC :

- M. Samuel Blazyk, Chargé par intérim de la FAE : s.blazyk@afdb.org
- Mme Hellen Njiwa, Chargée principale du suivi, de l'évaluation et de la gestion du portefeuille de projets : h.njiwa@afdb.org
- Mme Diane Arjoon, Chargée principale de la sécurité hydrique rurale : d.arjoon@afdb.org